

Synthèse 25 : pièce [A6] bibliographie DDA

Dossier de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation du 03 février 1997 relative au stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs

Note relative à la réévaluation des quantités en contaminants

Artelia, K-Utec, IFG, avril 2016

Source étude : Bibliographie/Extraits compléments 2016/Annexe A6 :

Auteurs : Artelia, K-Utec, IFG

Introduction, page 3

« Ce rapport correspond au point 4 de la lettre de demande du préfet du 17 février 2015, c'est à dire à « l'analyse critique de la composition des colis entreposés pour ce qui concerne les polluants présentant les principaux risques à long terme. »

Ce rapport est organisé de la façon suivante :

- Caractéristiques du projet en lien avec la composition des déchets stockés ;
- Hypothèses du dossier relatives aux quantités en contaminants stockés ;
- Analyse critique des hypothèses du dossier ;
- Nouvelle évaluation des quantités en contaminants stockées, à partir des résultats d'analyses réalisées entre octobre 2015 et février 2016 sur l'ensemble des déchets (hors déchets amiantés) ;
- Conclusions et recommandations de la tierce-expertise. »

Conclusions et recommandations, page 20 :

« Les résultats des analyses effectuées fin 2015 début 2016 ont permis :

- de confirmer l'absence de mercure dans les déchets de la catégorie B3 – Déchets Arséniés ;
- d'effectuer une nouvelle évaluation des quantités en contaminants présentes dans le stockage.

Ces analyses quantitatives ont été réalisées par un laboratoire accrédité et permettent ainsi de s'affranchir des incertitudes liées à la méthode d'analyse utilisée par StocaMine à l'arrivée des colis sur le site (spectrométrie de fluorescence X).

Cette nouvelle évaluation est considérée comme plus fiable que celle effectuée par l'INERIS dans la mesure où elle s'appuie sur des analyses plus complètes et plus précises. La tierce-expertise recommande ainsi à MDPA l'actualisation du dossier en prenant en compte ces nouveaux résultats. En

particulier, la quantité de mercure stockée est évaluée à environ 26 tonnes sur la base des nouvelles analyses, alors que l'évaluation de l'INERIS conduisait à une quantité de 53 tonnes de mercure stockée, sur la base des résultats d'analyses SFX.

Bien que la quasi-totalité des échantillons disponibles dans l'échantillothèque ait été concernée par la réalisation de nouvelles analyses, le nombre d'analyses disponibles par CAP ne permet pas de quantifier l'incertitude liée à l'hétérogénéité des colis et à l'échantillonnage. Ainsi, la tierce-expertise rejoint l'avis de l'INERIS ([56]), selon lequel les résultats obtenus sur la base des analyses réalisées ne peuvent être considérés que comme des ordres de grandeur des quantités présentes.

Concernant la présence de Zirame dans le stockage (substance phytosanitaire organique), compte tenu des incertitudes sur la quantité a priori initialement stockée (potentiellement de 16 à 35 tonnes) et des limites de qualité s'appliquant aux phytosanitaires dans les eaux souterraines, cette substance pourrait être pénalisante vis-à-vis de l'impact du projet sur la nappe d'Alsace. Il importe donc de préciser si la présence de Zirame doit être considérée ou non dans le cadre de l'évaluation de l'impact du projet sur la nappe d'Alsace. La tierce-expertise recommande ainsi d'étudier plus en détail l'effet sur cette substance de la neutralisation à la chaux réalisé lors du conditionnement des fûts (destruction ou non des molécules, le cas échéant potentiel de mobilisation des molécules).

Au vu des types de déchets stockés, et rapportée à l'inventaire complet des substances dangereuses, la fraction estimée d'autres substances dangereuses organiques potentiellement présente (BTEX, HAP, PCB, ...) est considérée comme faible. »